

DESCRIPTION D'EMPLOI

Identité : SHEM	Plage de GF : G - 3/4/5/6	Date : 04/2015
Direction : REGIONALE 19/46	Titre de la fonction : DR35 - Technicien d'Exploitation Electricien	
Groupement : Marèges	Titulaire :	Approbation
Direction Régionale	Supérieur : Contremaître d'Exploitation Electricien	Approbation

Raison d'être (le quoi du poste) selon quelles limites et selon quels objectifs

Au sein de la SHEM et de la Direction Régionale, sous l'autorité de l'équipe dirigeante du groupement et de son contremaître, dans le respect des textes réglementaires, des accords d'entreprises et des consignes fixées par la Direction Régionale, l'emploi exécute les activités d'exploitation, concourant à la réalisation des objectifs fixés par le chef de groupement et du contremaître afin d'assurer la production optimale d'énergie électrique, pour répondre à la demande de la Direction Exploitation, dans le respect des exigences de sécurité, de sûreté, environnementales, réglementaires et dans le cadre des enveloppes budgétaires allouées au chef de groupement.

Avec pour objectifs :

Concourir à la réalisation et à la réussite des objectifs établis par le chef de groupement en réalisant les activités qui lui sont confiées, dans les domaines de l'exploitation et la maintenance, afin de garantir la disponibilité et la pérennité de l'outil de production, dans le respect des consignes, des processus de l'entreprise et des règles de l'art de son domaine.

Profil type requis

- De formation : BAC PRO dans le domaine technique, ou équivalent par expérience.
- Connaissance des différentes techniques de production d'énergie (hydraulique...).
- Aptitude à appréhender le cadre (réglementaire, légal, environnemental, économique des marchés de l'énergie...) de la production électrique.
- Aptitude à travailler en équipe
- Connaissance des outils informatiques.
- Poste pouvant comprendre une astreinte.

Activités

RELATIONS EXTERIEURES

- RAS

GESTION

- Participer à l'archivage des documents techniques de son domaine

MANAGEMENT

- RAS

ACTIVITES OPERATIONNELLES

- Réaliser les travaux dans son domaine et activités transverses du groupement, dans le respect des règles de l'art, des règles de sécurité et en prenant en compte les composantes sûreté et environnementale.
- Diriger une petite équipe de travail pour la réalisation d'une activité complexe dans son domaine
- Participer et/ou réaliser la préparation d'interventions et le retour d'expérience.
- Proposer des évolutions techniques afin d'améliorer les performances du groupement
- Effectuer les opérations de mise en sécurité et/ou mise à disposition des installations pour travaux (vidange, consignation, réquisition, essais...) à la demande de sa hiérarchie et dans le cadre de ses habilitations
- Appliquer les consignes locales.

LEGAL ET ENVIRONNEMENT

- Respecter la réglementation française, les accords d'entreprise et toutes les prescriptions relatives à la sécurité des personnes, à la sûreté des installations et à l'environnement dans le cadre de la production.
- Compte tenu des informations sensibles auquel l'exercice de l'emploi donne accès (stratégiques, économiques, contractuelles...), l'emploi est tenu à un devoir de confidentialité et de réserves.